



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU LOIRET**

Préfecture  
Direction des ressources humaines et des moyens,  
et des moyens,  
Bureau des ressources humaines,  
de la formation et de l'action sociale

## **ARRETE**

### **fixant la composition du jury des concours interne et externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe l'intérieur et de l'outre-mer, en région Centre - Val de Loire au titre de l'année 2019**

Le Préfet de la Région Centre - Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 portant ouverture en région Centre - Val de Loire, des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2019;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes ouverts au titre de 2019 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre - mer ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

## ARRETE

**Article 1er** : Un jury des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2019, en région Centre - Val de Loire, est constitué.

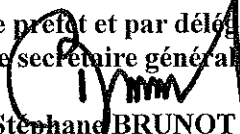
**Article 2** : La composition du jury est fixée comme suit :

- Monsieur CHAMAILLARD Laurent, attaché principal d'administration de l'État, présidente
- Madame TOURNEAU Florence, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, vice-présidente
- Monsieur MONDY Thomas, attaché d'administration de l'État
- Monsieur BONNES Nicolas, attaché d'administration de l'État
- Monsieur GENOT Benjamin, attaché d'administration de l'État
- Monsieur LOUBET DIT GAJOL Jean Jérôme, secrétaire administratif de classe supérieure
- Madame RENAULT Cécile, secrétaire administrative de classe normale
- Madame BRANS – CHEVALLIER Béatrice, secrétaire administrative de classe normale.

**Article 3** : En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par Madame TOURNEAU Florence, vice-présidente ;

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 19 MAR. 2019

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
  
Stéphane BRUNOT